

APJB/  
**REPUBLIQUE DU BENIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2014-355 DU 16 JUIN 2014**

portant ratification de l'accord de financement signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet emploi des jeunes (PEJ).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2014-17 du 13 juin 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Washington DC, le 10 avril 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet emploi des jeunes (PEJ) ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement,

**D E C R E T E :**

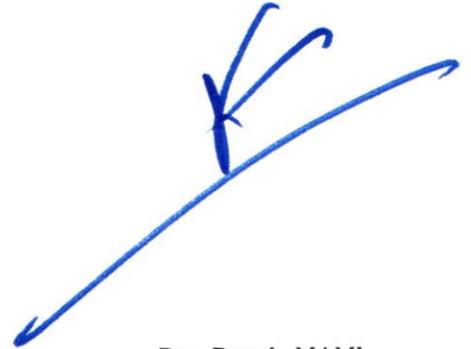
**Article 1<sup>er</sup>** : Est ratifié l'accord de financement d'un montant de vingt deux millions neuf cent mille (22 900 000) Droits de Tirages Spéciaux (DTS), équivalant à trente cinq millions (35 000 000) de dollars des Etats-Unis, soit dix sept milliards cinq cent millions (17 500 000 000) de francs CFA environ [au taux indicatif de un (1) dollar = cinq cent (500) FCFA], signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet emploi des jeunes (PEJ), et dont le texte se trouve ci-joint.

CH

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2014

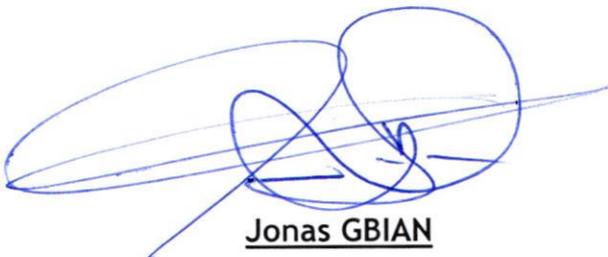
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre Chargé de la Micro finance,  
de l'Emploi des Jeunes et des Femmes,



Jonas GBIAN



Antonin DOSSOU

Ministre intérimaire

**AMPLIATIONS** : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MCMEJF 2- AUTRES MINISTERES 25- SGG  
4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-  
FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-